

A Medicine Hat (Alb.), la Mayfair et la Mic Mac étaient associées avec la Richfield Oil Corporation. Cette dernière est évidemment d'appartenance américaine. Elle est également associée à la United Producing Company. Ce groupe United-Mic Mac-Mayfair se trouvait dans la région de Deer Mountain-Swan Hill. Il était rattaché à la Texaco (Canada) Limited qui n'est probablement pas d'appartenance canadienne. En 1961, il possédait là quatre puits dont trois étaient en exploitation. Par la suite le groupe Texcan-Mic Mac-Mayfair s'est associé au holding Mayfair.

Si on parcourt toute la liste, on y voit figurer des holdings qui opèrent dans la région des îles de la Reine-Charlotte et, dans chaque cas, ceux-ci sont rattachés à d'autres compagnies pétrolières importantes, y compris la Penfield et la Richfield, dont beaucoup sont américaines. Ce qui me préoccupe c'est qu'en étudiant le bilan de ces entreprises, je m'aperçois qu'il ne s'agit pas de sociétés au vrai sens du terme mais plutôt d'opérations boursières. La Mic Mac est un holding et est rattachée à d'autres sociétés. On s'aperçoit que c'est une filiale de la Hudson's Bay Oil and Gas à laquelle elle appartient en totalité. Cette société possède plusieurs autres entreprises auxquelles nous avons eu affaire dans cette partie du pays. En 1963, elle possédait la totalité de la Mic Mac Oil qui était une de ses filiales formée par la fusion de la Consolidated Mic Mac, la Mic Mac et la Mayfair Oil and Gas.

En 1963, la Mic Mac possédait la Blue Flame Propane Limited, la Rangeland Pipe Line Company et l'Aurora Pipe Line Company. L'Aurora Pipe Line Company constituait une réalisation très intéressante des pirates du pétrole. Les députés se souviendront qu'il y a quelques années, des représentants de l'Aurora Pipe Line se sont présentés devant le Parlement et, pendant deux ou trois ans, y eurent bien du mal à faire adopter leur constitution en société. Ce pipe-line n'avait qu'un demi-mille de longueur. Il relie les pipe-lines canadiens aux pipe-lines américains en vue du traitement des condensés, mis au point dans l'industrie à partir des produits bruts du gaz et du pétrole.

• (5.40 p.m.)

Pourquoi l'Aurora Pipeline a-t-elle relié ces deux systèmes? Elle a mis tout le produit du potentiel de l'industrie pétrolière dans le marché américain plutôt que de le laisser au Canada, où nous aurions établi une industrie fortement intégrée de dérivés du pétrole. Ces dérivés s'accumulaient comme produits partiellement traités. Il faut les utiliser le plus vite possible car plus on les conserve, moins ils sont utilisables et plus leur prix baisse évidemment. Ou bien le Canada aurait transformé ces condensés et se serait occupé du secteur profitable de l'industrie pétrolière ou bien les États-Unis auraient établi une compagnie chez nous pour mettre ces produits au point. Dans un cas comme dans l'autre, c'est le Canada qui aurait bénéficié des emplois. Des pressions considérables se sont exercées sur les députés, et la Chambre a fini par adopter le bill. Résultat? La ville de Chicago a hérité de 10,000 à 15,000 emplois dans l'industrie des condensés.

La Hudson's Bay a joué un grand rôle au Canada et a grandement facilité son exploitation. Elle nous a permis de vendre notre pétrole. Nous avons une balance commerciale favorable avec les États-Unis par suite de nos ventes de pétrole à ce pays. Mais nous n'avons pas fait grand-chose pour les Canadiens dans l'ensemble, notamment dans le cas où les seuls bénéficiaires de l'entreprise, à part les gens des secteurs industriel et financier, étaient les préposés aux travaux de forage et à la production de

[M. Peters.]

pétrole et de gaz dans l'Ouest du Canada. L'ensemble des Canadiens a encaissé bien peu de bénéfices et bien peu d'emplois ont été créés par cette industrie, dont les possibilités dans ce domaine sont peut-être plus considérables que dans n'importe quelle autre industrie ou ressource naturelle au monde.

Une grande similitude existe entre le Canada et les pays arabes. On a tous vu les cheiks des pays riches en pétrole se promener en Cadillac climatisée en compagnie d'un harem rempli de jolies filles. Il y a quelque temps, un autre projet de loi avait été soumis à la Chambre, mais le président d'une des sociétés intéressées a pris alors des allures de cheik, et le gouvernement a hésité à s'engager. Les cheiks de l'Ouest du Canada ont copié ceux du Moyen-Orient et les paysans des deux régions n'ont pas récolté beaucoup de profits de l'industrie pétrolière.

Cette industrie produit, à partir des dérivés goudronneux, un grand nombre de sous-produits: peintures, matières plastiques, aspirines, toutes sortes de médicaments, et même des breuvages non alcoolisés. Une quantité illimitée de sous-produits est obtenue de l'industrie du pétrole. La société en question est active dans toutes les provinces de l'Ouest canadien. Elle s'est targuée, dans le mémoire présenté au comité sénatorial, de contrôler une société dans chacune des provinces Maritimes, soit à travers sa société de portefeuille, la Hudson's Bay, soit à travers la société Mic Mac elle-même. Mais y a-t-il çà et là des fabriques d'aspirines, de peintures ou de matières plastiques? On voit très peu d'usines dans l'Ouest du Canada qui produisent ces innombrables sous-produits, depuis les tissus pour vêtements jusqu'aux teintures utilisées pour toutes sortes d'autres produits.

À mon avis, nous nous n'avons aucune responsabilité envers de telles entreprises. Et pourtant, cette société a présenté une requête au Parlement en vue d'amender sa charte et obtenir une charte fédérale. Cette mesure d'expansion lui aurait permis de fusionner avec une autre société. Cette situation me rappelle plutôt le mariage entre une mère et son fils. La Hudson's Bay possède déjà la Mic Mac, pourquoi donc désire-t-elle fusionner? Les députés conviendront qu'il s'agit en l'occurrence d'une telle relation.

M. Gilbert: Une relation incestueuse.

M. Peters: Oui, et les actionnaires s'en rendront compte bientôt. De pareils arrangements ne sont pas légaux. S'ils l'étaient, nous aurions admis ce genre de fusion incestueuse dans les règlements édictés en vertu de la loi sur les corporations; nous ne l'avons pas fait.

Une autre société a présenté au Parlement une pétition semblable: la Central Del-Rio. Dans ce cas, on nous demande de permettre à cette compagnie de faire quelque chose, bien qu'on ne dise pas quoi, qui, manifestement, aura des conséquences très graves pour le Canada et le gouvernement, puisque cela se rattachera à la Panartic Oil et à tout investissement qu'on fera dans cette société.

Dans ma circonscription, une compagnie a abandonné la population, alors que celle-ci lui avait permis d'accumuler d'immenses richesses. Elle a déserté la région et je suis sûr que la Hudson's Bay et la Mic Mac désertent les collectivités où elles sont implantées pour s'étendre, à l'occasion de nouveaux aménagements, autour de la Panartic et dans la région arctique elle-même.

Si les intentions de cette compagnie avaient été pures et si elle avait entendu vaquer à ses affaires de la façon normale, elle aurait fait une demande aux termes de la